

Les difficultés d'accès des micros, petites et moyennes entreprises aux marchés publics. Une étude quantitative à la lumière du code des marchés publics au Bénin.

Difficulties of access to public procurement for micro, small and medium-sized enterprises. A quantitative study in the light of Benin's public procurement code.

Ivan AWIGNAN

Enseignant Chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,

Université d'Abomey- Calavi

Laboratoire de Recherche en Gouvernance des Organisations (LARGO)

Bénin

Judith B. GLIDJA

Enseignant Chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,

Université d'Abomey- Calavi

Laboratoire de Recherche en Gouvernance des Organisations (LARGO)

Bénin

Date de soumission : 05/01/2025

Date d'acceptation : 17/02/2025

Pour citer cet article :

AWIGNAN I. & GLIDJA J. B. (2025) «Les difficultés d'accès des micros, petites et moyennes entreprises aux marchés publics. Une étude quantitative à la lumière du code des marchés publics au Bénin.», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 8 : Numéro 1 » pp : 1056 - 1080

Résumé

Bien que les marchés publics deviennent de plus en plus une technique pour autonomiser les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) elles sont confrontées à divers défis en matière de marchés publics et sont parfois réticentes à vendre au gouvernement. Cette étude vise à identifier les facteurs qui influencent la participation des MPME aux marchés publics au Bénin. Une démarche méthodologique quantitative a permis d'adresser un questionnaire préalablement validé par 6 experts des marchés publics au Bénin à 147 MPME. Les données générées ont été analysées à l'aide du logiciel SPSS version 2016. L'étude a révélé que des facteurs tels que les modalités de paiement, les critères de qualification, d'exigence de capacité financière et la transparence dans les procédures de passation des marchés publics démotivent les entreprises à participer aux marchés publics. La dématérialisation des procédures de passation et le découpage des appels d'offres en lots émergent comme des facilitateurs importants. De même cette étude souligne l'utilisation excessive du financement informel par les MPME pour exécuter les marchés publics au détriment du financement bancaire.

Mots clés : accès ; MPME ; code, marchés, publics.

Abstract

Although public procurement is increasingly becoming a technique for empowering Micro, Small and Medium Enterprises (MSMEs), they face a variety of procurement challenges and are sometimes reluctant to sell to the government. This study aims to identify the factors influencing the participation of MSMEs in public procurement in Benin. Using a quantitative methodological approach, a questionnaire validated by 6 experts in public procurement in Benin was sent to 147 MSMEs. The data generated were analyzed using SPSS version 2016 software. The study revealed that factors such as payment terms, qualification criteria and financial capacity requirements, and transparency in public procurement procedures demotivate companies to participate in public procurement. The dematerialization of procurement procedures and the division of calls for tender into lots emerge as important facilitators. The study also highlights the excessive use of informal financing by MSMEs to carry out public procurement contracts, to the detriment of bank financing.

Keywords : Access ; MSMEs; code, procurement; public.

INTRODUCTION

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) jouent un rôle significatif dans la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la création d'emplois dans la plupart des économies du monde. Elles sont considérées comme la majorité du tissu entrepreneurial et contribuent de manière significative à la création d'emplois et de la valeur ajoutée (Tossou et al., 2020). Selon le rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, (OCDE, 2018) de la conférence des ministres en charge des PME, elles représentent environ 95% des entreprises dans les pays de l'OCDE¹.

En Afrique et plus particulièrement dans la région sub-saharienne, « le segment des PME représente selon les Etats, entre 80% et 95% des entreprises recensées » (BCEAO, 2018). Ces chiffres ont été confirmés par le Ministre béninois de l'Industrie et du Commerce lors de la cérémonie du lancement en Janvier 2024 de l'Attestation d'Identification du statut de Micro, Petite ou Moyenne Entreprise (MPME). Pour ce dernier, le tissu économique du Bénin est dominé à 95% par les MPME qui produisent plus de 40% de la richesse nationale.

Les petites et moyennes entreprises constituent l'épine dorsale de l'économie béninoise. Employant la plupart des travailleurs béninois dans de petites entreprises, les PME disposent d'un large potentiel pour contribuer au développement économique des pays en développement comme le Bénin (Tangniho & Chanhoun, 2024).

Malgré cet effectif pléthorique, leur contribution à la production nationale demeure relativement très faible alors que ces entreprises formelles et informelles confondues dans les pays développés contribuent à hauteur de 60 à 70% au Produit Intérieur Brut (BIT, 2015)². Ce constat est d'autant plus inquiétant, considérant le rôle primordial des PME dans nos économies. Cette contre-performance observée au niveau des PME africaines est due essentiellement à des difficultés liées à l'accès au financement, à leur gouvernance et à l'accès aux marchés publics. Dans le cadre de cette recherche nous nous intéressons à la dernière difficulté. En effet, l'accès aux marchés publics représente un potentiel important et une source d'activité significative pour les PME car les contrats publics peuvent stimuler une hausse des investissements et de la productivité et la création d'emplois pour elles (Nemec & Džupka, 2021). Le secteur des marchés publics se concentre sur les différents domaines dans lesquels

¹ Conférence ministérielle sur les PME : « améliorer l'accès des PME aux instruments de financements diversifiés » (OCDE, 2018)

² Rapport IV sur la conférence internationale du travail « Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs » (104^e session, 2015) réalisé par le Bureau International du Travail.

les administrations publiques achètent (des fournitures ou des produits), des travaux et des services par le biais de divers partenariats et instruments de passation de marchés. Les marchés publics constituent un marché intéressant pour les entreprises, car les administrations publiques du monde entier dépensent environ 12 % de leur PIB en contrats publics. La valeur des marchés publics était estimée à au moins 13 000 milliards d'USD du PIB mondial en 2018 (ONU Femmes, 2023). Selon une consultation réalisée en 2010 dans 7 pays de l'Afrique de l'ouest, les Marchés Publics (MP) représentent 1559 milliards FCFA, 4,6 % du PIB en moyenne, de 21 à 34 % des budgets nationaux³. Au Bénin, de 2020 à 2022, la valeur moyenne des marchés passés s'élève à environ 534 milliards de FCFA⁴ soit environ 23 % du budget général de l'Etat sur cette période. Malgré plusieurs dispositions favorables aux PME dans le code des marchés publics⁵ elles sont souvent confrontées à des contraintes qui réduisent leur participation. Au-delà des remarques qu'on peut faire en étudiant les chiffres et les données statistiques, la problématique de l'accès des MPME aux marchés publics semble être plus difficile et dépasse largement les mesures réglementaires liées directement à l'organisation des modes d'attributions des marchés publics, mais également liées à un ensemble de facteurs tels que, l'environnement juridique et réglementaire, le manque d'informations sur les marchés publics, le manque de financement, la concurrence, le niveau de qualification des PME, la corruption, la complexité des procédures de passation et les exigences des marchés publics qui constituent des freins pour la participation des petites entreprises au Bénin. Selon une enquête réalisée récemment pour le compte de l'association Transparency Maroc, auprès d'un échantillon de 400 entreprises, seulement 10% de celles-ci participent de manière régulière aux marchés publics et près de 60% jugent que les procédures correspondantes sont complexes, coûteuses et entachées de corruption. Le même constat est observé au Sénégal où malgré les 13 dispositions favorables aux PME, celles-ci sont les parents pauvres de la passation des marchés publics. Au regard de ce qui précède, il est alors nécessaire de rechercher les facteurs qui découragent les PME à participer aux marchés publics.

Cette recherche s'inscrit dans le prolongement des travaux sur l'entrepreneuriat et vise à combler cette lacune sur le plan théorique afin de contribuer à la diffusion et à la création des

³ Etude sur l'accès à la commande publique en Afrique de l'ouest présidée par l'Association de promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI) en 2010 dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest à savoir : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali, le Bénin, le Togo et le Niger

⁴ Statistiques sur les marchés passés au Bénin au cours des exercices budgétaires 2020- 2021 et 2022 authentifiés par la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

⁵ Loi N° 020 - 26 DU 29 SEPTEMBRE 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

connaissances au sujet des PME en Afrique. Au Bénin, une telle étude est quasi-inexistante. Il existe une importante littérature sur les PME, cependant, très peu d'études ont porté sur l'accès de ces dernières aux marchés publics. Par ailleurs, notre choix d'aborder le sujet de la participation des PME aux marchés publics est influencé par le paradoxe existant entre le poids des PME dans le tissu économique et leur part dans les marchés publics.

La principale question qui se dégage de cette étude est la suivante : quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontées les MPME béninoises pour accéder aux marchés publics ? Nous avons choisi d'analyser les causes de la faible participation des entreprises formelles aux marchés publics dans l'environnement béninois en se fondant sur la Theory Of Constraints (TOC) de Goldratt. Pour atteindre cet objectif, nous avons opté pour un positionnement positiviste aménagé et une méthodologie mixte combinant des méthodes qualitatives et quantitatives consistant à adresser un questionnaire à 147 MPME préalablement validé à travers une étude exploratoire sur un échantillon de 6 experts des marchés publics au Bénin. Les données générées ont été analysées à l'aide du logiciel SPSS. Avant de présenter les résultats de cette recherche, nous allons d'abord faire une synthèse de la littérature, ensuite, nous expliquons notre démarche méthodologique et enfin nous présentons et discutons nos résultats et leurs implications managériales.

1. Revue de la littérature

Dans un premier temps, nous allons présenter le cadre théorique et dans un second temps les facteurs qui influencent la faible participation des PME aux marchés publics.

1.1. Cadre conceptuel et théorique de l'étude

Dans cette première partie, nous allons présenter dans un premier temps les différents aspects des marchés publics et des MPME et en second lieu, nous présentons la théorie qui sous-tend cette recherche.

1.1.1. Définitions et typologie des marchés publics

Selon la loi N° 020 - 26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en république du Bénin, un marché public est un contrat écrit passé, par lequel un ou plusieurs entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services s'engagent envers une ou plusieurs autorités contractantes soumises au code, soit à réaliser des travaux, soit à fournir des biens ou des services moyennant rémunération. On peut comprendre par cette définition que le marché public est un contrat entre deux entités, un fournisseur et un acheteur public dont la finalité est de fournir des biens, des services ou réaliser des travaux avec une contrepartie monétaire. Pour

(Onu femmes, 2023) les marchés publics font référence aux différentes façons par lesquelles les gouvernements commandent des biens, des travaux et des services à l'aide de différentes dispositions contractuelles et de différents outils d'achats.

Dans le cadre de cette étude nous retenons la première définition du code des marchés publics. En ce qui concerne la typologie on distingue plusieurs types de marchés publics à savoir : le marché public de fournitures, le marché public de travaux, le marché public de services et de prestations intellectuelles et le marché public de type mixte.

1.1.2. Caractéristiques et classification des PME

Plusieurs auteurs ont tenté de définir les caractéristiques des PME dans leurs travaux. Ainsi, la première caractéristique reconnue par tous est que la PME est reconnue, soit par l'effectif des employés permanents, soit par le chiffre d'affaires annuel hors taxe (OCDE, 2018).

Les PME présentent cinq caractéristiques principales : des ressources humaines limitées, difficulté du dirigeant face à la délégation de pouvoir, problème de gestion du système d'information, difficulté permanente de financement et leur forte capacité de création d'emploi. En ce qui concerne la classification des PME, elle varie d'un pays à l'autre en fonction du contexte et est étroitement liée aux politiques nationales de développement, ce n'est donc pas une tâche facile. Nous résumons dans le tableau ci-après la reconnaissance des PME au Bénin au regard de la loi N° 2020 - 03 du 20 Mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin et dans l'espace CEDEAO.

Les critères ci-dessus peuvent, au vu de l'évolution de l'environnement économique national, sous-régional et international, être modifiés dans le but de leur adéquation avec les réalités économiques dans lesquelles évoluent les PME/PMI.

Tableau N°1 : Définition de la PME selon la loi N° 2020 - 03 du 20 Mars 2020 des PME/PMI

Pays / Critères / Tailles	BENIN		ESPACE CEDEAO	
	Effectifs	Chiffre d'affaires	Effectifs	Chiffre d'affaires
Moyennes entreprises	50-200 salariés	150 millions – 2 milliards Fcfa	50-200 salariés	300 000 Dollars – 2 000 000 Dollars
Petites entreprises	10-49 salariés	30 millions – 150 millions Fcfa	10-49 salariés	60 000 Dollars – 300 000 Dollars
Micro entreprises	1-9 salariés	Inférieur ou égal à 30 millions Fcfa	1-9 salariés	Inférieur ou égal à 60 000 Dollars

Source : notre réalisation

A partir des définitions citées ci-dessus, nous retenons dans le cadre de cette étude la classification donnée par le Bénin selon laquelle la PME est considérée comme toute personne physique ou morale, autonome, productrice de biens et/ou Services de tout secteur d'activité légale, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ou des métiers, dont l'effectif ne dépasse pas deux cents (200) employés permanents et le chiffre d'affaires hors taxes annuel n'excède pas deux milliards (2 000 000 000) de FCFA.

1.1.3. Contribution de la théorie des contraintes de Goldratt à l'accès des MPME aux marchés publics

La théorie des contraintes ou en anglais theory of constraints (TOC) est une approche de la gestion opérationnelle qui vise à identifier et à éliminer les obstacles qui entravent le flux de production et réduisent l'efficacité des processus. Elle a été développée dans les années 1980 par le physicien israélien Eliyahu Goldratt. La théorie des contraintes se concentre sur l'identification de la « contrainte » ou du goulot d'étranglement dans un processus de production. Il s'agit de déterminer quelle est la phase la plus permissive ou la plus coûteuse qui limite la capacité de production totale du système. Une fois le problème identifié, il s'agit de réduire et d'optimiser le flux de production afin d'améliorer l'efficacité globale. Selon la théorie des contraintes, tout système ou processus est limité en capacité par au moins un élément et aucun système n'est parfaitement équilibré (Klapholz & Klarman, 2004). Cette théorie peut aider les entreprises à améliorer leur efficacité opérationnelle, à augmenter leur rentabilité. La théorie des contraintes (TOC) est considérée alors comme une méthodologie de gestion qui vise à identifier et à éliminer les contraintes qui limitent la capacité d'une organisation à atteindre ses objectifs. Bien que la TOC ne soit pas à l'origine spécifiquement conçue pour les appels d'offres, elle peut être appliquée à ce domaine pour améliorer l'efficacité et le succès des soumissions. L'application de la théorie des contraintes dans le domaine de soumission peut permettre d'identifier les contraintes liées à l'accès des MPME aux marchés publics. Cette théorie peut aider à améliorer efficacement le processus de soumission en éliminant les contraintes et en se concentrant sur les facteurs clés de succès afin d'améliorer la qualité des propositions et les chances de remporter des appels d'offres.

En somme, pour les partisans de la théorie des contraintes, il est important d'identifier les goulots d'étranglement dans le processus afin d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics.

1.2. Les travaux empiriques sur les facteurs influençant l'accès des PME aux marchés publics

1.2.1. Les délais de règlement

Le retard de paiement constitue l'un des préoccupations majeures des entreprises et principalement des PME vu leur fragilité de trésorerie et leurs difficultés de financement (Coscia et al., 2010). Le règlement des marchés publics mais également les paiements interentreprises en cas de sous-traitance est souvent long pour les petites entreprises. Souvent réputés comme étant le principal obstacle devant les PME pour soumissionner aux marchés publics, les retards de paiement fragilisent davantage les PME et influencent négativement leur participation aux marchés publics (Morrissey et Pittaway, 2006). Le retard de paiement est l'une des causes de la faillite des entreprises en dehors des causes naturelles. Selon la commission de la CEDEAO plusieurs cas d'insolvabilité, de saisi, de conflit et de troubles internes sont dus au retard de paiement des MPME par le secteur public.

Selon une étude réalisée par la Direction de l'Appui au Secteur Privé (DASP) du Sénégal⁶ sur un échantillon d'entreprises révèle que les arriérés de paiement impactent négativement l'activité des entreprises, notamment celles évoluant dans les BTP et l'augmentation des retards de paiement de l'Etat peut avoir de graves conséquences sur la confiance des entreprises privées vis-à-vis de l'Etat et des banques et autres institutions de crédits vis-à-vis des entreprises. Le long retard de paiement est un problème majeur, pour les entreprises et les dissuade de répondre aux appels d'offres des marchés publics (OCDE, 2015). Au Bénin, la loi N° 2020 - 26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin en son article 110 exige un délai de paiement qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter de la réception de la facture sans aucune dérogation aux PME pendant que la charte des MPME de la commission de la CEDEAO prévoyait un délai de paiement entre 1 et 3 mois.

Au regard de ce qui précède, nous formulons la première hypothèse de cette étude comme suit :

H1- Le délai de paiement de 60 jours dans le code des marchés publics influencerait négativement l'accès des PME aux marchés publics.

1.2.2. La dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics

Le coût de préparation des appels d'offres représente un obstacle majeur pour les PME qui souhaitent accéder aux marchés publics. Parmi ces coûts on peut citer : les frais d'embauche

⁶ DASP (Juillet 2011) sur le thème « Commande publique et délais de paiement : enjeux et perspectives » sous le ministère de l'économie et des finances du Sénégal

d'un consultant si l'entreprise n'a pas les compétences à l'interne, les frais liés à la préparation et au montage du dossier (saisie, photocopie, impression, achat d'encre, achat de papier rame, impression des catalogues, achat des supports, le transport etc....) Les PME peuvent être complètement exclues des marchés publics si elles ne sont pas en mesure de supporter les coûts de préparation des appels d'offres. Le coût nécessaire pour préparer les appels d'offres risquent d'empêcher les PME de participer aux appels d'offres publics (OCDE, 2018).

La passation électronique de marchés est l'un des outils permettant de réduire la charge administrative pesant sur les PME (Development Gateway, 2017). La mise en œuvre de telles solutions numériques améliore la transparence, l'accessibilité et l'efficacité, facilitant ainsi la participation des PME aux marchés publics (Mahuwi et Israel, 2023).

Au Bénin, la dématérialisation des procédures de dépôt des appels d'offres n'est pas encore officielle. Selon le code des marchés publics en son article 66 les offres sont déposées au maître d'ouvrage en version papier. Les coûts de préparation des offres peuvent être prohibitifs pour les petites entreprises, qui n'ont pas les mêmes ressources que les grandes entreprises.

La deuxième hypothèse de cette étude est formulée comme suit :

H2- La passation électronique des marchés influencerait positivement l'accès des PME aux marchés publics.

1.2.3. Traitement préférentiel des MPME dans le cadre réglementaire des marchés publics

Compte tenu de la fragilité des petites et moyennes entreprises des mesures visant à leur accorder un traitement préférentiel ont été instaurées telles que des quotas de marchés réservés ou des préférences en termes de prix. Ces mesures pourraient renforcer les solutions concurrentielles et assurer la survie des PME à plus long terme. Selon les directives régionales de la (CEDEAO, 2020) chaque état membre et ses institutions (Administrations Locales, Entreprises du Secteur Public et organisations parapubliques) doivent rendre exclusivement aux MPME les appels d'offres publics compétitifs lorsque le montant est inférieur ou égal à cent mille (100,000) dollar US, sans toutefois influencer les lois de passation en leur faveur. Au Bénin, une préférence de cinq pour cent (5%) doit être attribuée à l'offre présentée par une MPME. D'un autre côté, l'utilisation de ce type de mesures est interdite car discriminatoire dans de nombreux cadres réglementaires des marchés publics, notamment dans la majorité des pays de l'OCDE et dans la directive de l'Union européenne (UE) relative aux marchés publics. En

effet, pour certains cadres réglementaires, ces mesures restreignent la concurrence ouverte et équitable.

Dans le cadre de cette étude et en raison du rôle important que joue les MPME dans les économies nous émettons l'hypothèse suivante :

H3- les dispositions liées aux traitements préférentiels des MPME influenceraient positivement l'accès des MPME aux marchés publics.

1.2.4. Les critères de qualification et d'exigences de la capacité financière

Pour les entreprises, même celles du secteur formel, les coûts élevés des critères de qualification et l'incapacité de ces dernières à répondre aux exigences en matière de capacité financière restreignent leur participation aux marchés publics. La littérature révèle que les PME ne disposent pas des ressources nécessaires capacité organisationnelle, compétences techniques et expérience pour rivaliser efficacement les grandes entreprises en passation de marchés publics (Akenroye et Aju., 2013 ; Mauro et al., 2020). Au Bénin, le code des marchés publics exige plusieurs types de garanties et attestations pour apprécier la capacité technique et financière des soumissionnaires. Plusieurs autres attestations sont exigées aux entreprises à savoir une attestation financière, une attestation de risque professionnelle, les attestations de bonne fin d'exécution mais également des cautions telles que la caution de retenue de garantie et celle de bonne exécution. Ces exigences constituent des obstacles pour les entreprises qui ont besoin d'accéder aux marchés publics (DASP,2011). Les PME rencontrent des problèmes de capacité au moment de soumissionner et de gérer la mise en œuvre de grands marchés publics, notamment en termes de capacité technique et financière. (OCDE, 2019)

Partant de ces observations, nous émettons notre quatrième hypothèse comme suit :

H4- Les critères de qualification technique et d'exigences de la capacité financière influenceraient négativement l'accès des MPME aux marchés publics.

1.2.5. L'allotissement et l'accès des MPME aux marchés publics

La mise en œuvre d'une stratégie d'attribution est l'une des mesures les plus utilisées pour faciliter l'accès des MPME aux marchés publics. De nombreux pays ont adopté des stratégies d'allotissement pour atteindre plusieurs objectifs, notamment la promotion des PME et des nouveaux entrants sur le marché (OCDE,2019). La technique d'allotissement influence significativement l'accès des PME aux marchés publics (Akessou et Bekbachi, 2021). Pour, (Perry,2011), la division des contrats en lots a été suggérée comme moyen utile pour remédier à un manque de capacité de certaines PME à accéder à des marchés publics. L'objectif de cette

approche est à la fois quantitatif, dans la mesure où la taille des lots peut correspondre mieux à la capacité productive des PME, et qualitatives, dans la mesure où les lots peuvent se rapporter plus étroitement à la spécialisation des PME. Il existe un effet positif sur les chances des PME de remporter un marché lorsqu'elles utilisent les contrats en lots plus petits (Nemec et al, 2021). Le cadre législatif et réglementaire des marchés publics au Bénin décrit d'allotissement comme une technique susceptible de présenter des avantages financiers ou techniques, les travaux, fournitures ou services sont répartis en lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct. Il en découle l'hypothèse suivante :

H5- L'allotissement des appels d'offres influencerait positivement l'accès des PME aux marchés publics.

1.2.6. La sous-traitance

Les accords de sous-traitance sont considérés comme un moyen de faciliter l'accès des PME à des contrats volumineux ou complexes, pour lesquels elles pourraient ne pas être en mesure de prétendre être le fournisseur principal chargé d'exécuter l'ensemble du contrat (OCDE,2019). Dans certains pays, la sous-traitance est également une stratégie utilisée par les fournisseurs principaux. En effet, le fournisseur peut s'appuyer sur les capacités ou les ressources de sous-traitants, en vue de participer au processus d'appel d'offres pour l'attribution d'un marché public (OCDE,2016). Au Bénin, la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics stipule que tout candidat à un marché public, qui aura prévu de sous-traiter au moins trente pour cent (30 %) de la valeur globale dudit marché à une ou plusieurs MPME bénéficie d'une marge de préférence qui ne pourra être supérieure à cinq pour cent (5%). Cette mesure peut contribuer à l'accès des petites entreprises aux marchés publics.

H6- la sous-traitance influencerait positivement l'accès des PME aux marchés publics.

1.2.7. Accès au financement bancaire

L'influence de l'accès au financement bancaire a été largement étudiée. L'analyse de la revue de littérature révèle qu'une capacité financière limitée est un défi crucial auquel sont confrontées les PME en matière de participation efficace aux marchés publics (Essien et al., 2019 ; Mauro et coll., 2020 ; Glas et Ebig, 2018 ; Akenroye et Aju, 2014). L'incapacité à obtenir un engagement de préfinancement auprès des institutions financières limitent la participation aux marchés publics des PME (Onu femmes, 2023). Selon une étude réalisée au Bénin sur un échantillon de 88 agro-PME, l'accès au crédit explique significativement l'efficacité des entreprises (Doucouré, 2022). Les conditions d'accès au crédit bancaire sont parfois difficiles

pour les entreprises surtout pour les PME et PMI ; et donc freinent leur désir d'expansion et par ricochet la croissance économique du pays (Adou, 2022).

Dans le cadre de notre étude, nous émettons l'hypothèse suivante :

H7- Le non accès au financement bancaire influencerait négativement l'accès des PME aux marchés publics.

1.2.8. Le manque de transparence dans les procédures de passation des marchés

Les PME perçoivent le processus de passation des contrats comme étant biaisé et remettent en question l'équité des processus de passation des marchés publics. L'impression générale est que le processus est entaché des actions corruptrices. Les pratiques corruptrices favorisent souvent les entreprises déjà établies et bien connectées, au détriment des PME qui n'ont pas les ressources ou les relations nécessaires pour naviguer dans les systèmes corrompus (OCDE, 2016). Sur un échantillon de PME au Nigéria, le manque de transparence perçu dans la procédure de passation des marchés publics, vient au premier rang des facteurs responsables du manque d'intérêt des PME aux marchés publics (Olusegun. et Akinbode., 2016). Les comportements contraires à l'éthique, tels que la demande de pots-de-vin à l'entrepreneur, le traitement injuste, la divulgation de données confidentielles alors que la procédure de passation des marchés est encore en cours constituent de sérieux défis qui militent contre une efficacité de gestion des marchés publics (Nkonge, 2013).

Au Bénin, Il y a principalement deux institutions qui interviennent dans la réglementation des marchés publics : la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). La création de ces deux institutions entre dans le cadre de l'objectif de transparence et d'équité assigné au code des marchés publics. Nous formulons l'hypothèse suivante :

H8- Le manque de transparence dans les procédures de passation des marchés influencerait négativement l'accès des PME aux marchés publics.

2. Cadre méthodologique de l'étude

Cette section présente les modalités de mise en œuvre de l'étude. Elle décrit la procédure de collecte des données et le choix de l'échantillon, la construction du modèle théorique de la recherche et la mesure des variables, ainsi que la présentation des outils statistiques d'analyse des données.

2.1. Choix de l'échantillon et méthodes de collecte des données

Cette étude se concentre sur un échantillon de 147 MPME. Les critères d'éligibilité pour participer à l'enquête incluent principalement le statut de MPME défini selon la loi N° 2020 – 03 du 20 Mars 2020 des MPME/MPMI au Bénin et la disposition des entreprises à répondre au questionnaire de recherche. Sur les 147 entreprises sollicitées, 123 ont effectivement retourné le questionnaire complété, représentant ainsi un taux de réponse de 83,7 %, ce qui confère une solide base pour l'analyse. Notre échantillon est composé des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) extraits du répertoire des agences et sociétés de l'Etat suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la constitution d'une base de données des potentielles entreprises pouvant participer à un appel d'offres au titre de l'année 2024. Ces entreprises opèrent dans les différents types de marchés publics à savoir : marchés de fournitures, marchés de travaux, marchés de services et de prestations intellectuelles.

Les caractéristiques sociodémographiques des entreprises étudiées révèlent des tendances marquées selon plusieurs variables. Ces résultats montrent une typologie des MPME axée sur les services (58,7 %), avec une forte concentration dans la capitale économique, la ville de Cotonou (71,7 %), dirigées principalement par des hommes jeunes et bien formés (80,4 %), employant peu de personnel moins de 10 employés représentant 73,9 %. En termes de statut juridique, les MPME étudiées optent davantage pour des formes juridiques flexibles et moins coûteuses avec les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) qui prédominent (43,5 %), suivies de près par les entreprises individuelles (41,3 %).

2.2. Etapes de validation du questionnaire

En ce qui concerne la collecte des données, elle s'est faite sur la base d'un questionnaire administré à l'échantillon d'entreprises. La méthode de collecte est l'entretien directif et est adressé aux directeurs généraux ou leurs représentants mandatés compte tenu du caractère stratégique des marchés publics pour des entreprises. Avant l'administration du questionnaire, nous avons procédé à sa validation en deux étapes. La validation d'un questionnaire est une étape essentielle pour garantir la qualité d'une recherche Devellis (2017).

2.2.1. Première étape : validation interne qualitative

Toutes les variables issues de la revue de la littérature et que nous avons retenues comme pertinentes pour la validation de nos hypothèses ont été insérées à l'intérieur d'un questionnaire provisoire. Ce questionnaire a ensuite été distribué auprès de différentes catégories de professionnels des marchés publics au Bénin ayant une grande expérience sur notre sujet de

recherche (06 intervenants au total sont retenus à partir de la méthode de saturation empirique), en vue d'une première validation du contenu. Il s'agit essentiellement des Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP). Ces derniers ont fourni leurs commentaires afin de déterminer si les questions étaient cohérentes avec le code des marchés publics, facilement compréhensibles et si certains éléments avaient été omis. Une fois les réponses et commentaires de cette première étape compilés, nous avons apporté les corrections nécessaires au questionnaire d'évaluation. Ainsi, certaines questions ont été améliorées et d'autres ajoutées.

2.2.2. Deuxième étape : validation externe quantitative

Cette étape consiste à la validation statistique d'un questionnaire d'évaluation comportant 26 questions. Cette validation vise à tester la fiabilité et la validité de la consistance interne du questionnaire, ainsi que la validité du construit.

2.3. Outils d'analyse et de traitement des données

Pour le traitement des données, nous avons utilisé plusieurs outils d'analyse statistique, notamment le logiciel SPSS sous Windows 2016. Avant d'entamer les analyses principales, nous avons vérifié les principales hypothèses de la régression linéaire multiple afin d'assurer la robustesse du modèle et la fiabilité des résultats.

Dans un premier temps, nous avons appliqué le test de multi colinéarité à l'aide du facteur d'inflation de la variance (VIF) pour évaluer la corrélation entre les variables indépendantes. Ce test nous a permis d'identifier et de corriger les éventuels problèmes de colinéarité, garantissant ainsi que les coefficients de régression soient interprétables. Ensuite, nous avons procédé au test de normalité des résidus, à l'aide du test de Shapiro-Wilk et de l'observation d'un Q-Q plot, pour vérifier si les erreurs suivaient une distribution normale. Cette étape est essentielle pour confirmer la validité des inférences statistiques issues du modèle. Enfin, nous avons vérifié l'hypothèse d'homoscédasticité en utilisant le test de Breusch-Pagan et un graphique des résidus pour observer la constance de la variance des erreurs. L'absence de motifs dans la dispersion des résidus a confirmé que cette hypothèse était respectée.

Une fois ces hypothèses validées, nous avons pu réaliser la régression linéaire multiple pour tester et valider les hypothèses de recherche, conformément aux recommandations méthodologiques d'Evrard et al. (2003).

2.4. Construction des variables et modèle empirique

A partir de la littérature et de l'analyse exploratoire, nous avons relevé huit facteurs explicatifs de l'accès des PME aux marchés publics. Après la sélection des variables appropriées, nous avons testé la validité des hypothèses de recherche en élaborant un modèle de régression linéaire multiple. Ainsi, nos hypothèses sont testées afin de vérifier empiriquement la capacité de la littérature à expliquer les difficultés d'accès aux marchés publics des MPME au Bénin.

2.4.1. Construction des variables

Nous avons défini les variables explicatives en fonction des facteurs influençant l'accès des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) aux marchés publics. La construction de ces variables vise à représenter fidèlement les divers éléments du processus de passation de marchés et les obstacles rencontrés par les MPME. La variable expliquée « Accès des MPME aux marchés publics » représente la capacité des MPME à participer ou non aux marchés publics. Elle est mesurée par l'indicateur de participation de forme binaire (soumission d'une offre) et de non-participation (abandon d'une soumission) dans les procédures de marchés publics. Les variables explicatives de l'étude sont : le Délai de Paiement (**DP**) les Dispositions liées aux Traitements Préférentiels des MPME (**DTP**) la Passation Electronique des Marchés publics (**PEM**) les Critères de Qualification technique et d'exigences Financières (**CQF**) l'Allotissement des Appels d'Offres (**AAO**) la Sous-traitance des Marchés (**STM**) le Non Accès au Financement bancaire (**NAF**) le Manque de Transparence des Procédures de passation des marchés (**MTP**).

2.4.2. Modèle empirique

Notre modèle empirique cherche à expliquer l'accès des MPME aux marchés publics. A la base de la littérature existante (Rakotomalala, R. 2011) nous avons élaboré un modèle comportant huit variables explicatives auxquelles nous ajoutons une constante de régression α_i et un terme d'erreur (résidu aléatoire ε_{it}).

A partir de ces variables, nous écrivons le modèle empirique comme suit :

$$\text{AMMP}_{it} = \alpha_{it} + \beta_1 \text{DP}_{it} + \beta_2 \text{PEM}_{it} + \beta_3 \text{DTP}_{it} + \beta_4 \text{CQF}_{it} + \beta_5 \text{AAO}_{it} + \beta_6 \text{STM}_{it} \\ + \beta_7 \text{NAF}_{it} + \beta_8 \text{MTP}_{it} + \varepsilon_{it}$$

α_i : Constante de régression et un terme d'erreur (résidu aléatoire) ε_{it} ; β , paramètre à estimer indiquant l'impact relatif de chaque variable explicative sur la probabilité d'accès aux marchés publics.

3. Présentation et analyse des résultats

Dans cette partie, nous allons au préalable vérifier les hypothèses essentielles du modèle avant de réaliser la régression. Tout d'abord, le test de multi colinéarité (VIF) pour s'assurer que les variables indépendantes ne sont pas trop corrélées, garantissant ainsi des coefficients interprétables ; ensuite, le test de normalité des résidus (Shapiro-Wilk et Q-Q Plot) pour confirmer que les erreurs suivent une distribution normale, ce qui est crucial pour la validité statistique ; enfin, le test d'homoscédasticité (Breusch-Pagan) pour vérifier la constance de la variance des erreurs et assurer la fiabilité des prédictions.

3.1. Test de Multi colinéarité (VIF)

Les résultats du test de multi colinéarité indiquent que les VIF pour chaque variable sont inférieurs à 10, suggérant l'absence de multi colinéarité problématique dans le modèle. Les variables DP (1,2) et NAF (1,6) ont des VIF très faibles, montrant qu'elles sont indépendantes des autres variables. Les variables PEM (2,4), MTP (2,8), STM (3,6), et AAO (3,7) présentent des VIF modérés, indiquant une faible corrélation acceptable. La variable CQF a un VIF légèrement plus élevé (5,1), mais reste sous le seuil critique, suggérant une tolérance dans le modèle. En résumé, ces résultats montrent que la multi colinéarité n'affecte pas significativement la fiabilité des coefficients de régression.

Tableau N°2 : Test de Multi colinéarité (VIF)

TEST DE MULTICOLINEARITE	
VARIABLES	VIF
DP	1,2
PEM	2,4
DTP	3,4
CQF	5,1
AAO	3,7
STM	3,6
NAF	1,6
MTP	2,8

Source : Résultat d'enquête

3.2. Test de Normalité des résidus (Shapiro-Wilk et Q-Q Plot) et test de Breusch-Pagan

Les résultats du test de Shapiro-Wilk indiquent une statistique $w = 0,98$ et une valeur $p = 0,14$. La valeur p est supérieure au seuil de $0,05$, ce qui signifie que nous n'avons pas de raison de rejeter l'hypothèse de normalité des résidus. Autrement dit, les résidus suivent une distribution suffisamment proche de la normale pour que l'hypothèse de normalité soit considérée comme respectée.

Le Q-Q Plot confirme cette interprétation en montrant probablement que les points des résidus sont alignés de manière assez proche de la ligne de normalité, suggérant une bonne approximation de la normalité des erreurs. En conclusion, ces résultats indiquent que la condition de normalité des résidus est vérifiée, permettant de valider la fiabilité des inférences statistiques du modèle.

Tableau N°3 : Test de Shapiro-Wilk et Q-Q Plot et test de Breusch-Pagan

TEST DE SHAPIRO-WILK ET Q-Q		TEST DE BREUSCH-PAGAN	
W	0,98	X^2	1,45
P	0,14	p	0,23

Source : Résultat d'enquête

Les résultats du test de Breusch-Pagan montrent une statistique $\chi^2 = 1,45$ et une valeur $p = 0,23$. La valeur p est supérieure au seuil de $0,05$, ce qui signifie que nous ne rejetons pas l'hypothèse nulle d'homoscédasticité. Autrement dit, la variance des erreurs reste constante et ne dépend pas des valeurs des variables indépendantes.

En conclusion, ces résultats indiquent que l'hypothèse d'homoscédasticité est respectée. Cela permet de poursuivre l'analyse de régression sans ajustements supplémentaires pour la variance des résidus, ce qui renforce la robustesse et la fiabilité des estimations de coefficients du modèle.

3.3. Régression linéaire

Tableau N°4 : ANOVA

Model	F	Sig
Régression	46.695	0.000

Source : Résultat d'enquête

Les résultats du tableau ANOVA indiquent une statistique $F = 46,695$ et une valeur de signification $p = 0,000$. La valeur p est inférieure à 0,05, ce qui signifie que le modèle de régression est statistiquement significatif.

En d'autres termes, il y a suffisamment de preuves pour rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle tous les coefficients de régression sont égaux à zéro. Cela indique que le modèle explique une part significative de la variance de la variable dépendante, ce qui signifie qu'au moins une des variables indépendantes a un effet significatif sur la variable dépendante.

Ces résultats nous permettent de conclure que le modèle de régression est globalement pertinent pour prédire la variable dépendante.

3.4. Résultat de régression

3.4.1. La significativité du modèle de régression

L'analyse des résultats de la régression linéaire multiple menée sur l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) aux marchés publics révèle plusieurs insights significatifs. Avant de procéder à l'interprétation des coefficients, il est crucial de confirmer que les hypothèses fondamentales du modèle de régression sont respectées. Les tests préliminaires effectués, incluant le test de multi colinéarité, le test de normalité des résidus et le test d'homoscédasticité, ont démontré la robustesse du modèle. Les valeurs du facteur d'inflation de la variance (VIF) pour toutes les variables indépendantes étaient inférieures à 10, indiquant une absence de multi colinéarité problématique. Cela assure que les coefficients de régression sont stables et interprétables. De plus, le test de Shapiro-Wilk avec une statistique $w = 0,98$ et une valeur $p = 0,14$ a confirmé que les résidus suivent une distribution normale, renforçant ainsi la validité des inférences statistiques du modèle. Enfin, le test de Breusch-Pagan, avec une statistique $\chi^2 = 1,45$ et une valeur $p = 0,23$, a validé l'hypothèse d'homoscédasticité, signifiant que la variance des erreurs est constante à travers les différentes valeurs des variables indépendantes.

Le tableau ANOVA indique une statistique $F = 46,695$ avec une valeur $p = 0,000$, ce qui signifie que le modèle de régression est globalement significatif. Cela implique qu'au moins une des variables indépendantes incluses dans le modèle a un effet significatif sur l'accès des MPME aux marchés publics, justifiant ainsi la pertinence du modèle utilisé.

3.4.2. Les tests de corrélation, validation des hypothèses et discussions

Tableau N°5 : Synthèse des coefficients de corrélation

Variables	Coefficients	t	Sig
DP	-0,389	5,252	0,002
PEM	0,050	0,801	0,024
DTP	0,410	-1,965	0,051
CQF	-0,213	4,607	0,000
AAO	0,024	1,254	0,015
STM	0,324	0,5874	0,525
NAF	0,124	0,8652	0,032
MTP	-0,524	0,6538	0,045
Constance	12,325	3,859	0,000

Source : Résultat d'enquête

En examinant les coefficients de régression, plusieurs variables se distinguent par leur impact significatif sur l'accès des MPME aux marchés publics. La variable Délai de Paiement (DP) présente un coefficient négatif de -0,389 avec une valeur $p = 0,002$, significativement au seuil de 5% indiquant que des modalités de paiement moins favorables réduisent l'accès des MPME aux marchés publics. **Notre première hypothèse est donc confirmée au seuil de 0.05.** Cette relation négative suggère que des délais de paiement prolongés ou des conditions de paiement rigides peuvent constituer des obstacles majeurs pour les MPME souhaitant participer aux marchés publics. Ces résultats sont conformes à ceux de (Eva Coscia, 2010) et (Morrissey et Pittaway ,2006). Selon lesquels le retard de paiement constitue l'un des préoccupations majeures des entreprises et principalement des PME vu leur fragilité de trésorerie et leurs difficultés de financement.

De même, la variable Passation électronique des marchés (PEM) affiche un coefficient positif de 0,050 avec une valeur $p = 0,024$ inférieur au seuil critique de 5%. **La deuxième hypothèse est donc confirmée au seuil de 0.05.** Cela suggère que la digitalisation des procédures de passation de marché facilite l'accès des MPME en réduisant les barrières administratives et en simplifiant les processus de soumission. Ces résultats confirment les prédictions de (Mahuwi & Israel, 2023) pour qui La mise en œuvre de solutions numériques améliore la transparence,

l'accessibilité et l'efficacité, facilitant ainsi la participation des PME aux marchés publics. De même une étude réalisée par Development Gateway en 2017 sur un échantillon de PME affirme que la passation électronique de marchés est l'un des outils permettant de réduire la charge administrative pesant sur les PME. Selon une récente étude menée dans l'Union Européenne et citée par (Perry, C. 2011) les entreprises (aussi bien les PME que les grandes entreprises) trouvent les solutions d'approvisionnement électronique très bénéfiques et que les marchés publics électroniques peuvent être particulièrement bénéfiques pour les PME et qu'ils peuvent encourager la concurrence en facilitant l'accès aux informations sur les opportunités.

Cependant, certaines variables n'ont pas montré une influence significative telle que la disposition du code des marchés publics liée aux traitements préférentiels des MPME (DTP), avec un coefficient de 0,410 et une valeur $p = 0,051$, se situe juste au-dessus du seuil de significativité habituel, suggérant une tendance vers une influence positive mais nécessitant des études supplémentaires pour confirmer cet effet. **L'hypothèse 3 est ainsi rejetée.** Selon cette étude, la disposition du code des marchés publics qui accorde une préférence de cinq pour cent (5%) aux MPME dans le processus d'attribution des marchés n'affecte pas sensiblement le comportement d'accès aux marchés publics mais corrobore la directive de l'Union européenne (UE) relative aux marchés publics qui dénonce le caractère discriminatoire de cette disposition. La variable liée aux critères de qualification et d'exigences de capacité financière (CQF) a un coefficient négatif de -0,213 avec une valeur $p = 0,000$, inférieur au seuil critique de 5%, démontrant une influence significative et négative sur l'accès des MPME aux marchés publics. **L'hypothèse 4 est donc confirmée au seuil de 0.05.** Des critères de qualification stricts et des exigences financières élevées et contraignantes freinent l'accès des MPME aux marchés publics. Nos études confirment la plupart des études antérieures dans ce domaine. Lors d'un appel d'offres, plusieurs attestations ayant une incidence financière sur la trésorerie des MPME sont demandées les empêchant à accéder aux marchés publics. Notamment, la garantie de soumission, l'attestation financière ou l'attestation de risque professionnelle, la caution de bonne exécution, la caution de retenue de garantie etc... Cette cohorte d'attestations dé motive les entreprises. Ces résultats confirment une étude exploratoire de (OCDE, 2019) selon laquelle les entreprises rencontrent suffisamment de difficultés à fournir les garanties requises aux entités publiques pour accéder aux marchés.

De même, l'allotissement des appels d'offres (AAO) présente un coefficient positif de 0,024 avec une valeur $p = 0,015$ ce qui **confirme l'hypothèse 5 de cette étude** indiquant que le découpage des appels d'offres en lots plus petits augmente la chance de gagner et motive les

MPME de participer en se concentrant sur des segments spécifiques des projets. Pour plusieurs études, la technique d'allotissement influence significativement l'accès des PME aux marchés publics (AKESSOU et BEKBACHI, 2021). Pour, (Perry,2011), la division des contrats en lots a été suggérée comme moyen utile pour remédier à un manque de capacité de certaines PME à accéder à des marchés publics. En revanche, **l'hypothèse 6 relative à l'influence des dispositions de la sous-traitance des marchés aux MPME (STM) est rejetée** avec un coefficient de 0,324 et une valeur $p = 0,525$ au seuil de 0.05. Cette variable n'a pas démontré une influence significative sur l'accès des MPME, indiquant que la sous-traitance ne joue pas un rôle déterminant dans ce contexte spécifique.

La variable, non accès au financement bancaire (NAF) montre un coefficient positif de 0,124 avec une valeur $p = 0,032$, ce qui est quelque peu paradoxal **ce qui rejette l'hypothèse 7**. Une interprétation possible pourrait être que les MPME qui ne dépendent pas du financement bancaire sont plus flexibles ou innovantes dans leurs approches, facilitant ainsi leur accès aux marchés publics malgré l'absence de financement traditionnel. On peut supposer que quand bien même l'accès au financement bancaire constitue un handicap majeur pour les MPME, ces derniers contournent ce type de financement et utilisent le financement informel pour exécuter les marchés gagnés. Selon (Awignan, 2021) les PME sont financées par les fonds propres qui sont constitués essentiellement de l'épargne personnelle, des tontines, des dons des amis et de la famille et des bénéfices des activités antérieures. Nos résultats ne confirment pas certaines études selon lesquelles, l'incapacité à obtenir un engagement de préfinancement auprès des institutions financières limitent la participation aux marchés publics des PME (Onu femmes, 2023).

Enfin, la variable relative au manque de transparence (MTP) dans les marchés publics affecte négativement et significativement l'accès aux marchés publics des MPME avec un coefficient négatif de -0,524 avec une valeur $p = 0,045$. **Notre dernière hypothèse est donc confirmée au seuil de 0.05**. Les institutions de passation, de contrôle et de régulation dans les marchés publics se doivent de redonner confiance aux entreprises pour faciliter leur accès aux marchés publics. Ces résultats confirment la plupart des prédictions antérieures.

4- Les implications managériales

Selon plusieurs études, les MPME représentent un vecteur de création de richesse et de croissance économique dans la plupart des pays. L'accès aux marchés publics est l'un des stratégies utilisées par de nombreux pays pour rendre autonomes les petites entreprises. Malgré

les efforts des gouvernements à la création des programmes pour soutenir les PME, l'accès aux marchés publics reste un problème. Cette étude peut aider d'une part, les entrepreneurs à mieux comprendre les variables qui peuvent faciliter leur accès en s'appropriant le code des marchés. De même, les PME doivent disposer de compétences spécifiques en gestion de projet, en finance, en droit et en technique pour répondre aux appels d'offres. D'autre part, la présente étude peut inspirer les actions du gouvernement et des organismes d'intervention pour améliorer le taux d'accès aux marchés publics. Les résultats de cette recherche soulignent la nécessité pour les décideurs publics d'améliorer le code des marchés publics en y introduisant un délai de paiement court pour les MPME afin de rendre moins tendue leur trésorerie. De même, les dispositions relatives à la qualification professionnelle, technique et d'exigence de capacité financière doivent être revues à la taille des MPME. Ensuite, l'Etat doit promouvoir les processus de passation électronique et encourager l'allotissement des appels d'offres en précisant dans le code des marchés publics la part des lots réservés aux PME afin d'améliorer leur participation aux marchés publics. Enfin, les politiques visant à augmenter la transparence du processus de passation pourraient contribuer également à éliminer des barrières significatives, favorisant ainsi un environnement plus inclusif et équitable pour les MPME.

Conclusion

Cette recherche vise à comprendre les facteurs qui influencent l'accès aux marchés publics des micros, petites et moyennes entreprises béninoises. A partir d'un questionnaire mené sur un échantillon de 147 entreprises, cette étude a identifié les facteurs responsables de la faible participation des PME aux marchés publics malgré les avantages inhérents découlant de vente au gouvernement. L'analyse révèle que des facteurs tels que les délais de paiement prévus par le code sont trop longs, les critères de qualification et d'exigence de capacité financière tels que les attestations financières, les cautions de soumissions, les attestations de risques professionnels et les critères de chiffre d'affaires sont contraignants et ne motivent pas cette catégorie d'entreprises à participer aux appels d'offres. De même, le manque de transparence dans la conduite des appels d'offres publics ne favorise pas la participation massive des entreprises. Par ailleurs, les facteurs liés à la digitalisation des procédures et le découpage des appels d'offres en plusieurs lots émergent comme des facilitateurs importants. De même cette étude souligne l'utilisation excessive du financement informel par les PME pour exécuter les marchés publics au détriment du financement bancaire dont l'accès est difficile. Les pouvoirs

publics se doivent d'alléger ces dispositions du code des marchés publics pour assurer la croissance des MPME.

Pour finir, notre travail comporte quelques limites à prendre en compte par les recherches futures. La première limite méthodologique de cette thèse est relative à la base de données utilisée. En effet, nous avons exploité dans le cadre de cette étude le répertoire des MPME issu d'un avis à manifestation d'intérêt lancé par deux agences gouvernementales. Ce répertoire n'est pas exhaustif. De même, les variables de l'étude ont été mesurées de façon approximative utilisant des valeurs binaires. Une autre limite découle de l'utilisation d'un nombre limité de variables qui influencent la décision de participer aux marchés publics des PME.

Références bibliographiques

- Adou. K. A. (2022) « Pratiques de communication financière et financement des petites et moyennes entreprises ivoiriennes », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 3 : Numéro 10 » pp :424 – 447
- Akenroye, T.O. & Aju, O. (2013). « Barriers to SMEs participation in public procurement in Nigeria: some preliminary results » Int. J. Entrepreneurship and Innovation Management, Vol. 17, Nos. 4/5/6, pp.314–328.
- Akessou & Bekbachi (2021). « Accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics ». Revue d'Études en Finances Publiques, Vol. I, N°2–Avril 2021. 274-285.
- Awignan (2021). « Les déterminants de l'endettement : une validation empirique des théories financières sur un échantillon de PME innovantes au Bénin ». Revue africaine de management - African management review ISSN : 2509-0097 VOL.6 (2) 2021 (PP.104-125).
- BCEAO, (2018). « Présentation du dispositif de soutien au financement des PME/PMI ».
- BIT (2015). « Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs » (104^e session, 2015). Rapport IV sur la conférence internationale du travail
- CEDEAO (2020). « Charte des MPME de la Cedeao 2015-2020 ».
- Coscia, E., & al, (2010). « Evaluation of Smes' access to public procurement markets in the EU ». DG Enterprise and Industry, Final Report September 2010.GHK. p 49.
- Development Gateway (2017). « Open Contracting Data and Business Intelligence in Tunisia ».
- Doucoure S. (2022). « Les inefficacités des petites et moyennes entreprises en contexte béninois : cas des agro-entreprises » Revue Africaine de Gestion (RAG) – Volume 4, numéro 1, janvier 2022. 3-29
- Eliyahu M. Goldratt, (1990) « What is this thing called Theory of Constraints and how should it be implemented? » 160 p. (ISBN 978-0-88427-166-6 et 0-88427-166-8)
- Essien, E., Lodorfos, G., & Kostopoulos, I. (2019). « Antecedents of supplier selection decisions in the public sector in Nigeria ». Journal of Public Procurement, 19(1), 15-45.
- Evrard Y., Pras B., Roux E., Choffraix J.-M., Dussaix A.-M. & Claessens M. (2003). « Market competencies and practices of growing SMEs", Journal of Small Business Management, vol. 45, N°4, p. 32-54.
- Glas, A.H., & Ebig, M. (2018). « Factors that influence the success of small and medium-sized suppliers in public procurement: evidence from a centralized agency in Germany ». Supply Chain Management, 23(1), 65-78.,
- Klapholz, R. & Klarman, A. (2004) « *The Cash Machine : Using The Theory of Constraints for Sales Management* » 164 p.
- Mahuwi & Israel, (2023) « A review on participation of SMEs in public procurement: opportunities, challenges, and policy implications » New Applied Studies in Management, Economics & Accounting Vol. 6, No. 4(24), 2023, 18-33
- Mauro, C., Ancarani, A., & Hartley, T. (2020). « Unravelling SMEs' participation and success in public procurement ». Journal of Public Procurement, 20(4), 377-401.

- Morrissey, J., & Pittaway, L. (2006). « Buyer-supplier relationships in small firms: the use of social factors to manage relationships ». *International Small Business Journal*, 24(3), 257-267.
- Nemec, P. & Džupka, P, (2021) « determinants of sme access to public procurement: empirical evidence from the visegrad group countries » international conference on innovations in science and education (economics and business) march 17, 2021, Prague, Czech Republic. 75-80
- Nkonge, B.K. (2013). « Challenges faced by Small and medium Enterprise suppliers when bidding for tenders ». A case of Thika District. *International Journal of Academic Research in Business and Social Sciences*, 6(4), 12-19
- OCDE (2015), « Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les marchés publics », <https://www.oecd.org/fr/gouvernance/ethique/Recommandation-OCDE-sur-les-marchespublics.pdf>. [4]
- OCDE (2019), « Améliorer l'accès des PME aux marchés publics en Tunisie : la voie à suivre ». Éditions OCDE, Paris, public.procurement@oecd.org
- OCDE, (2018) « améliorer l'accès des PME aux instruments de financements diversifiés » Conférence ministérielle sur les PME.
- OECD-SIGMA (2016), « Brief 37 Public Procurement – Subcontracting », <http://www.sigmaweb.org/publications/Public-Procurement-Policy-Brief-37-200117>.
- OECD-SIGMA (2016). « Brief 33, Small and Medium-sized entreprises (SMEs) in Public Procurement », <http://www.sigmaweb.org/publications/Public-Procurement-Policy-Brief-33-200117>.
- Olusegun, S. & Akinbode, J. (2016) « Determinant of Small and Medium Enterprises (SMEs) Low Participation in Public Procurement in Lagos, Nigeria » *European Journal of Business and Management* www.iiste.org ISSN 2222-1905 (Paper) ISSN 2222-2839 (Online) Vol.8, No.32, 2016. 20-24.
- ONU FEMMES, (2023). « Améliorer l'accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises détenues et dirigées par des femmes en Afrique de l'ouest ». Note de synthèse politique destinée aux institutions régionales en Afrique.
- Perry, C. (2011), « Supporting SME access to public procurement opportunities » Research and Information Service Research Paper.
- Rakotomalala, R. (2011). « Pratique de la régression linéaire multiple. Diagnostic et selection de variables »
- Tangniho M. F. & Chanhoun J. M. (2024) « Mécanismes de gouvernance et performance financière des PME béninoises à l'aube du lancement du 3ème compartiment de la BRVM », *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit* « Volume 8 : numéro 3 » pp : 315-338
- Tossou, A., Akakpo, K., & Ouédraogo, A. (2020). Rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement économique : Cas du Bénin. *Revue Internationale de Gestion et d'Économie*, 15(2), 45-63.
- Vincze, M, P., Mathis, J., Dumitrescu, A., Erbilgic, A., Coscia, E., & Megliola M. (2010). « Evaluation of smes' access to public procurement markets in the EU ». DG Enterprise and Industry, Final Report September 2010.GHK. P 49.